



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

pauvreté

Question au Gouvernement n° 2691

Texte de la question

PAUVRETÉ

M. le président. La parole est à M. Alain Néri, pour le groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.

M. Alain Néri. Monsieur le Premier ministre, huit millions de Français vivent en dessous du seuil de pauvreté. La semaine dernière, dans son rapport annuel, le Secours catholique dénonçait la situation inacceptable d'un million de jeunes âgés de 18 à 25 ans, qui vivent eux aussi en dessous du seuil de pauvreté. C'est la classe d'âge la plus touchée par la pauvreté, parce que c'est la classe d'âge la plus touchée par le chômage ou les emplois précaires. Aujourd'hui, pour beaucoup de ces jeunes, le seul horizon, c'est être chômeur ou travailleur pauvre. Les jeunes sont angoissés et doutent de l'avenir. Ils redoutent de vivre encore moins bien que leurs parents.

Hier, dans son rapport annuel, la défenseure des enfants s'est alarmée à juste titre de la situation inacceptable de deux millions d'enfants pauvres dans notre pays. Elle dénonce les conséquences de la pauvreté, qui les expose de façon intolérable à la malnutrition, au manque de soins et à des conditions de logement insupportables. De plus, cette situation a des conséquences néfastes sur leur parcours scolaire et leur éducation. Or c'est dans l'enfance que tout se décide pour la construction physique, psychique et intellectuelle. C'est donc l'égalité des chances et le droit à la réussite pour tous les enfants de France qui sont remis en cause. Aujourd'hui, votre gouvernement n'est même plus en mesure de protéger les plus jeunes, de garantir leurs droits. Vous hypothéquez gravement leur avenir et, par là même, l'avenir de la nation. C'est le triste constat d'échec de votre passage à Matignon pendant trois ans et demi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*) Monsieur le Premier ministre, il faut rendre toute sa place à la défenseure des enfants. Quand allez-vous enfin vous décider à mettre en oeuvre une véritable politique d'égalité des chances et de solidarité, de lutte contre la pauvreté et d'augmentation du pouvoir d'achat pour les plus modestes ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC et plusieurs bancs du groupe GDR.*)

M. le président. La parole est à Mme Roselyne Bachelot-Narquin, ministre des solidarités et de la cohésion sociale.

Mme Roselyne Bachelot-Narquin, *ministre des solidarités et de la cohésion sociale*. Monsieur Alain Néri, votre question fait écho à l'excellente question d'Henriette Martinez et va me permettre d'approfondir plusieurs points. Je veux d'abord redire que la pauvreté des moins de dix-huit ans a baissé d'un tiers en cinq ans. (*Protestations sur les bancs du groupe SRC.*) Ce sont les rapports de l'INSEE qui l'établissent : ils sont publiés et seront mis à la disposition du Parlement dans quelques jours.

Nous allons amplifier la politique familiale, dotée de 100 milliards d'euros qui font de notre pays le plus avancé en la matière et contribuent au dynamisme de sa fécondité.

Nous allons poursuivre nos efforts avec Xavier Bertrand et Nora Berra pour la prise en charge des jeunes. Les agences régionales de santé constitueront dans cette optique un outil privilégié de territorialisation et de décloisonnement.

M. Henri Emmanuelli. Avec quel argent ?

Mme Roselyne Bachelot-Narquin, *ministre*. Car la pauvreté, on le sait, est étroitement liée à un certain nombre de déterminants sociaux et géographiques.

Je rappelle enfin que, sous l'égide de Nadine Morano, le nombre de places en crèche a considérablement

augmenté, comme celui des places en famille.

Données clés

Auteur : [M. Alain Néri](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2691

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale

Ministère attributaire : Solidarités et cohésion sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 novembre 2010

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 17 novembre 2010